

APPEL À CANDIDATURES

Pour l'identification de biens immobiliers privés inutilisés ou sous-utilisés à réactiver afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans la Vallée de Soana.

FAQ Foire aux questions

01.

Qui peut participer à l'appel?

Tous les propriétaires (il n'est pas possible de signaler des biens immobiliers dont vous n'êtes pas propriétaire) de biens immobiliers situés dans la Vallée de Soana peuvent participer à l'appel. Ils peuvent être soit des résidents de la Vallée, soit des propriétaires de résidences secondaires/biens immobiliers résidant hors de la Vallée.

02.

Quel type de bien immobilier recherchons-nous?

L'appel à candidatures a un double objectif : tout d'abord, recenser le patrimoine immobilier tout court, puis identifier les bâtiments qui présentent le plus grand potentiel de réutilisation, par exemple pour l'installation d'un foyer familial ou pour accueillir une activité commerciale/artisanale. C'est pourquoi il n'y a pas de types de biens immobiliers éligibles ou non éligibles à l'appel à projets, ni de niveau minimum à respecter en ce qui concerne l'état actuel de conservation. Nous recherchons des unités individuelles ou situées dans un contexte de copropriété, situées dans le centre du village ou dans l'un des hameaux d'altitude, en bon état de conservation ou nécessitant d'importantes rénovations.

03.

Qui gère l'appel à candidatures?

L'appel à candidatures est géré conjointement par les Communes d'Ingria, Ronco Canavese (chef de file) et Valprato Soana, par l'intermédiaire d'organismes externes mandatés. À l'issue de l'appel, les biens immobiliers candidats seront inscrits dans le recensement immobilier collectif. Il appartiendra ensuite à chaque commune d'évaluer les candidatures reçues et de sélectionner celles qui présentent les caractéristiques les plus pertinentes pour passer aux étapes suivantes prévues par le projet (évaluation immobilière, participation à l'atelier de visioning et inscription sur le portail web de la Vallée).

04.

Comment mes informations sont-elles traitées?

Les données reçues via le formulaire en ligne seront conservées et traitées par les trois Communes de référence et les sujets mandatés, à l'exception des données relatives aux biens immobiliers sélectionnés pour accéder aux étapes suivantes du programme, qui seront également traitées par les professionnels mandatés et les consultants d'Ideazione srl. Les données et informations relatives à ces biens immobiliers devront évidemment être partagées avec les professionnels du secteur et les experts facilitateurs du laboratoire de vision making, ainsi qu'avec les personnes chargées de la publication sur le portail web. Les propriétaires de ces biens immobiliers seront contactés individuellement par chaque commune afin de leur communiquer la sélection du bien immobilier candidat et de signer officiellement un acte d'engagement entre les parties concernées.



Comune di Ingria



Comune di Ronco Canavese



Comune di Valprato Soana

Dans le cadre du projet "APICE - Giovani, partecipazione e imprese per le Alpi" (APICE - Jeunes, participation et entreprises pour les Alpes), avec le soutien de la Fondazione Compagnia di San Paolo.



Fondazione
Compagnia
di San Paolo

APPEL À CANDIDATURES

Pour l'identification de biens immobiliers privés inutilisés ou sous-utilisés à réactiver afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans la Vallée de Soana.

FAQ Foire aux questions

05.

À l'issue de l'appel, comment mes données seront-elles conservées?

La base de données contenant les informations relatives aux biens immobiliers sera conservée par les Communes d'Ingria, Ronco Canavese et Valprato Soana même après la fin du projet APICE, afin de disposer d'un outil consultable dans le temps qui pourra être complété par de nouveaux signalements. Si l'une des Communes identifie une possibilité de mise en relation entre les demandes de nouveaux habitants/entrepreneurs et l'un des biens immobiliers, il sera possible d'être contacté par l'administration communale compétente afin d'évaluer un éventuel intérêt à mettre le bien immobilier à disposition. Les modalités et les temps de la mise à disposition seront définis au cas par cas avec le propriétaire concerné. À tout moment, il sera possible de demander la suppression de son bien immobilier du recensement en adressant une demande écrite à la commune concernée.

06.

Comment les résultats seront-ils communiqués?

Seuls les propriétaires dont les biens immobiliers auront été sélectionnés pour être évalués en vue d'une éventuelle réutilisation seront contactés par e-mail. Les propriétaires dont les biens immobiliers n'auront pas été sélectionnés ne recevront aucune communication. Nous vous invitons donc à indiquer une adresse e-mail et un numéro de téléphone actifs et surveillés afin de faciliter les communications. À tout moment pendant la durée de l'appel, il sera possible de contacter les services municipaux compétents pour demander des informations.

07.

Suis-je obligé de participer à l'évaluation, aux ateliers de réutilisation et à l'inscription sur la plateforme si mon bien immobilier est sélectionné?

Non, si votre bien immobilier est sélectionné et vous ne souhaitez plus poursuivre le processus d'évaluation et d'élaboration de scénarios de réutilisation, vous pourrez interrompre la procédure avant la signature de l'acte d'engagement formel entre les parties concernées. Si vous le souhaitez, vous pourrez également demander que votre bien immobilier soit retiré du mappage.

08.

Comment sont régulées les relations entre le propriétaire et l'administration publique?

Les relations entre le propriétaire du bien immobilier, l'administration publique, le sujet chargé de l'évaluation, les facilitateurs engagés dans l'atelier de visioning et les autres sujets chargés seront régulées par un accord formel dans lequel le propriétaire et l'administration publique s'engagent à donner suite au processus de création de scénarios de réutilisation du bien immobilier. Les professionnels impliqués garantiront la non-divulgation des données collectées à l'extérieur. L'accord sera rédigé par chaque commune et envoyé au propriétaire pour signature.



Comune di Ingria



Comune di Ronco Canavese



Comune di Valprato Soana

Dans le cadre du projet "APICE - Giovani, partecipazione e imprese per le Alpi" (APICE - Jeunes, participation et entreprises pour les Alpes), avec le soutien de la Fondazione Compagnia di San Paolo.



Fondazione
Compagnia
di San Paolo

APPEL À CANDIDATURES

Pour l'identification de biens immobiliers privés inutilisés ou sous-utilisés à réactiver afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants et de nouvelles activités dans la Vallée de Soana.

FAQ Foire aux questions

09.

Dois-je payer pour l'évaluation de mon bien immobilier et le laboratoire de construction de scénarios de réutilisation?

Non, toutes les activités sont gratuites et sont financées grâce à la contribution accordée par la Fondation Compagnia di San Paolo dans le cadre du projet APICE – Giovani, partecipazione e imprese per le Alpi (Jeunes, participation et entreprises pour les Alpes).

10.

En quoi consiste le laboratoire de visioning?

Le laboratoire de visioning est un moment de rencontre dédié aux propriétaires de biens immobiliers qui se sont révélés potentiellement réutilisables à court terme pour de nouvelles utilisations : chaque propriétaire immobilier aura la possibilité, dans ce contexte, d'être un véritable acteur du changement, aussi bien à un niveau micro et personnel (en travaillant sur son propre bien immobilier) qu'à un niveau macro (en générant de nouvelles opportunités de développement pour l'ensemble de la Vallée). La rencontre se déroulera en présentiel dans un local mis à disposition par l'une des trois Communes de la Vallée. L'atelier sera animé par des facilitateurs experts certifiés en Design Thinking, une approche méthodologique centrée sur l'individu, qui vise à résoudre des problèmes complexes par l'innovation et la créativité. L'objectif final est de permettre la mise en relation des besoins des nouveaux habitants, y compris les jeunes entrepreneurs sélectionnés dans le cadre du parcours d'incubation, des intérêts des propriétaires immobiliers et des opportunités offertes par la Vallée, contribuant ainsi à dessiner les trajectoires de développement intégré futur. À la suite de l'atelier, les participants et les trois Communes recevront un rapport résumant les conclusions et les perspectives possibles pour redonner vie aux biens immobiliers identifiés.

11.

Puis-je présenter plusieurs biens immobiliers à l'appel à projets?

Oui, il n'y a pas de limite maximale au nombre de biens immobiliers pouvant être soumis à l'appel à candidatures.

Pour plus d'information

abitare.visitvallesoana.it

Comune di Ronco Canavese: info@comune.roncocanavese.to.it

Comune di Ingria: info@comune.ingria.to.it

Comune di Valprato Soana: protocollo@comune.valpratosoana.to.it

Ideazione srl: damasio@ideazionesrl.it

Visit Valle Soana: info@visitvallesoana.it



Comune di Ingria



Comune di Ronco Canavese



Comune di Valprato Soana

Dans le cadre du projet "APICE - Giovani, partecipazione e imprese per le Alpi" (APICE - Jeunes, participation et entreprises pour les Alpes), avec le soutien de la Fondazione Compagnia di San Paolo.



Fondazione
Compagnia
di San Paolo